

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2026 • N° 7

Publication parue
le 3 février 2026



LE DÉPARTEMENT

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

ARRETES

SOMMAIRE

Direction du développement social et de l'insertion

AR 2026-43 ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU
SEIN DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'INSERTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

*D.D.S.I./
FO*

Acte n° AR 2026-43

**ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE
LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'INSERTION**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3131-1 relatif au caractère exécutoire des actes pris par les autorités départementales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental du Var n° A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son président,

Vu la délibération du Conseil départemental du Var n° A4 du 26 octobre 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Président du Conseil départemental complétée par la délibération n° A7 du 7 février 2023,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2024-1184 du 26 août 2024 portant délégation de signature au sein de la direction du développement social et de l'insertion,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2025-1403 du 1er septembre 2025 portant organisation des services du Département du Var,

Considérant l'arrivée de Mme Carole DOLIGNON, nouvelle directrice au sein de la direction du développement social et de l'insertion, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte la nomination de Mme Sophie LONG en lieu et place de Madame Edith BARET en date du 15 novembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte le changement de grade de Mme Catherine

QUIPOURT, en date du 1er janvier 2026,

Considérant l'arrivée au sein de la direction de Mme Marjorie VINCENT et de Mme Hélène MARQUES,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté départemental n° AR 2024-1184 du 26 août 2024 précité est abrogé.

Article 2 : Les délégations de signature concernant les agents ci-après sont accordées à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom du Président du Conseil départemental, les décisions, actes et documents visés en annexe.

Article 3 : Délégation de signature est accordée à **Mme Carole DOLIGNON**, attachée territoriale principale, directrice du développement social et de l'insertion,
En cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Sabine PAQUET**, attachée territoriale principale, directrice adjointe et responsable du pôle stratégie d'insertion et déploiement territorial, bénéficie des mêmes délégations.

Article 4 : Délégation de signature est accordée aux responsables des pôles de la direction :

- **Mme Sabine PAQUET**, attachée territoriale principale, directrice adjointe et responsable du pôle stratégie d'insertion et déploiement territorial.
- **Mme Emilie TISSOT**, attachée territoriale principale, responsable du pôle dispositifs en direction des publics.

Article 5 : Délégation de signature est accordée aux responsables des services de la direction :

- **Mme Sandra LEZIAN**, attachée territoriale, responsable du service gestion de l'allocation RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Anne UBRICH**, attachée territoriale principale, responsable de la cellule gestion de l'allocation RSA - Provence Méditerranée bénéficie des mêmes délégations.

- **Mme Isabelle ROQUEMAURE**, attachée territoriale, responsable du service aides individuelles à l'insertion.

En cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Virginie GUINAULT**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, chargée de la gestion administrative, comptable et financière des contrats aidés, bénéficie des délégations numérotées A1, A2, D1 et D3 au sein de l'annexe jointe au présent arrêté.

- **Mme Magali DEMIT**, attachée territoriale principale, responsable du service solidarités

logement.

- **Mme Sophie LONG**, attachée territoriale, responsable du service action territoriale d'insertion.
- **M Jean Marc CRETIN**, attaché territorial principal, responsable du service subventions et partenariat.

Article 6 : Délégation de signature est accordée aux responsables des cellules de la direction :

- **Mme Catherine QUIPOURT**, attachée territoriale, responsable de la cellule budget et indicateurs,

En cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Alexandra PIN**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, coordonnatrice comptable et budgétaire, bénéficie des délégations numérotées A1 et A4 au sein de l'annexe jointe au présent arrêté.

- **Mme Anne UBRICH**, attachée territoriale principale, responsable de la cellule gestion de l'allocation RSA - Provence Méditerranée
- **Mme Vanessa COUDERC**, attachée territoriale, responsable de la cellule gestion de l'allocation RSA - Hors Provence Méditerranée

Article 7 : Délégation de signature est accordée aux inspecteurs RSA et inspectrices RSA en gestion de parcours et instruction du droit RSA selon l'organisation suivante :

- par territoire : Provence Méditerranée ou Hors Provence Méditerranée
- par ordre alphabétique du nom de l'allocataire

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée, dont le nom commence par les lettres A à F

Mme Raphaële BERNY, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Véronique RAINERO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Marion MILETTO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Marjorie VINCENT**, rédactrice principale de 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI**, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe inspectrice RSA
- **Mme Christelle CASNAT**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont le nom commence par les lettres G à L

Mme Véronique RAINERO, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Marion MILETTO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Raphaële BERNY**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Marjorie VINCENT**, rédactrice principale de 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI**, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, inspectrice RSA
- **Mme Christelle CASNAT**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres M à R

Mme Marion MILETTO, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement,

- Mme Marjorie VINCENT**, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI**, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, inspectrice RSA
 - **Mme Christelle CASNAT**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA
 - **Mme Raphaële BERNY**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
 - **Mme Véronique RAINERO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres S à Z

Mme Christelle CASNAT, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement,

- Mme Marjorie VINCENT**, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI**, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, inspectrice RSA
 - **Mme Marion MILETTO**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA
 - **Mme Raphaële BERNY**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
 - **Mme Véronique RAINERO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire hors Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres A à L

Mme Marjorie VINCENT, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, inspectrice RSA,

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Véronique RAINERO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Marion MILETTO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI**, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, inspectrice RSA

- **Mme Christelle CASNAT**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA
- **Mme Raphaële BERNY**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA, bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire hors Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres M à Z

Mme Virginie RIBIERE-NICCOLETTI, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, inspectrice RSA

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Véronique RAINERO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Marion MILETTO**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA, **Mme Marjorie VINCENT**, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, inspectrice RSA,
- **Mme Christelle CASNAT**, rédactrice principale 1ère classe, inspectrice RSA
- **Mme Raphaële BERNY**, rédactrice territoriale principale 1ère classe, inspectrice RSA, bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Article 8 : Délégation de signature est accordée aux inspecteurs RSA et inspectrices RSA chargés du précontentieux selon l'organisation suivante :

- par territoire : Provence Méditerranée ou Hors Provence Méditerranée
- par ordre alphabétique du nom de l'allocataire

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres A à H

M. Michel BLANC, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **M. Alexandre FOUCU**, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux,
 - **Mme Patricia DONADEY**, attachée territoriale, inspectrice RSA, chargée du précontentieux,
 - **Mme Véronique BIBET**, rédactrice principale 2nde classe, inspectrice RSA, chargée du précontentieux,
- bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres I à Q

M. Alexandre FOUCU, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Patricia DONADEY**, attachée territoriale, inspectrice RSA, chargée du précontentieux
- **M. Michel BLANC**, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux
- **Mme Véronique BIBET**, rédactrice principale 2nde classe, inspectrice RSA, chargée du

précontentieux,
bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres R à Z

Mme Patricia DONADEY, attachée territoriale, inspectrice RSA chargé du précontentieux

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **M. Alexandre FOUCU**, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux
- **M. Michel BLANC**, attaché territorial, inspecteur RSA chargé du précontentieux
- **Mme Véronique BIBET**, rédactrice principale 2nde classe, inspectrice RSA chargée du précontentieux

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires demeurant sur le territoire Hors Provence Méditerranée dont les noms commencent par les lettres A à Z

Mme Véronique BIBET, rédactrice principale 2nde classe, inspectrice RSA chargé du précontentieux

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Patricia DONADEY**, attachée territoriale, inspectrice RSA, chargée du précontentieux
- **M. Michel BLANC**, attaché territorial, inspecteur RSA, chargé du précontentieux
- **M. Alexandre FOUCU**, attaché territorial, inspecteur RSA

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Article 9 : Délégation de signature est accordée aux chargées de la lutte contre la fraude sociale et aux chargées de contentieux et autres contrôles selon l'organisation suivante, et par ordre alphabétique du nom de l'allocataire :

Concernant les allocataires dont les noms commencent par les lettres A à F

Mme Sabah BOUBRED JAAFAR, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Florence GUERCY**, attachée territoriale principale, chargée de coordination de lutte contre la fraude sociale et du contentieux,
- **Mme Sina GHAMMOURI**, attachée territoriale, chargée du contentieux et autres contrôles,

Mme Hélène MARQUES, attachée territoriale chargée de la lutte contre la fraude sociale
bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires dont les noms commencent par les lettres de G à L

Mme Sina GHAMMOURI, attachée territoriale, chargée du contentieux et autres contrôles,

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Florence GUERCY**, attachée territoriale principale, chargée de coordination de lutte contre la fraude sociale et du contentieux,
- **Mme Sabah BOUBRED JAAFAR**, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles,
- **Mme Hélène MARQUES**, attachée territoriale chargée de la lutte contre la fraude sociale, bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires dont les noms commencent par les lettres M à R

Mme Florence GUERCY, attachée territoriale principale, chargée de coordination de lutte contre la fraude sociale et du contentieux,

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Sabah BOUBRED JAAFAR**, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles,
- **Mme Sina GHAMMOURI**, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles,
- **Mme Hélène MARQUES**, attachée territoriale, chargée de la lutte contre la fraude sociale, bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Concernant les allocataires dont les noms commencent par les lettres S à Z

Mme Hélène MARQUES, attachée territoriale, chargée de la lutte contre la fraude sociale,

En cas d'absence ou d'empêchement,

- **Mme Florence GUERCY**, attachée territoriale principale, chargée de coordination de lutte contre la fraude sociale et du contentieux,
- **Mme Sabah BOUBRED JAAFAR**, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles,
- **Mme Sina GHAMMOURI**, attachée territoriale, chargée de contentieux et autres contrôles,

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Article 10 : Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été porté à la connaissance des intéressés et qu'il a été procédé à la transmission au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Article 11 : La directrice générale des services et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 12 : L'arrêté sera également notifié de manière dématérialisée aux délégataires.

Article 13 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les délégataires de signature et dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site «www.telerecours.fr».

Fait à Toulon, le 02/02/2026

Signé : **Jean-Louis MASSON**
Le Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 2 février 2026

Référence technique : 83-228300018-20260202-lmc3220828-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

le : 03/02/2026

Pour le Président du Conseil départemental

La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 03/02/2026

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'INSERTION
ANNEXE A L'ARRETE N° AR 2026-43
DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES EN PROPRE (HORS SUBDÉLÉGATIONS)

COD E	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DIRECTEUR	RESPONSABLES DE PÔLE	RESPONSABLES DE SERVICE	RESPONSABLES DE CELLULE	COORDONNATRICES	INSPECTEURS RSA EN GESTION DE PARCOURS ET INSTRUCTION DU DROIT RSA	INSPECTEURS RSA CHARGÉS DU PRÉCONTENTIEUX	CHARGÉS DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE CHARGÉS DE CONTENTIEUX ET AUTRE CONTRÔLES
A	ADMINISTRATION GÉNÉRALE								
A1	La correspondance administrative, y compris électronique	X	TOUS	TOUS	TOUS	FLORENCE GUERCY	X	X	X
A2	Les accusés de réception des demandes au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration.	X	TOUS	TOUS	TOUS	X		X	X
A3	Les conventions (dans la mesure où l'engagement financier du département est inférieur à 23 000 €).	X							
A4	Les certificats administratifs.	X	TOUS	TOUS	CATHERINE QUIPOURT				
A5	Les demandes de subventions	X							
A6	Les documents relatifs aux formalités à accomplir auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et de la déléguée à la protection des données personnelles	X							
A7	Les réponses aux recours gracieux et aux recours administratifs préalables	X	TOUS	TOUS	TOUS				
A8	Les dépôts de plaintes pénales au nom du département	X							
B	COMMANDE PUBLIQUE SUIVANT RÉPARTITION DES ACHATS - NOTE DU 16/07/2018 DÉFINITIONS : - par le terme «préparation», comprendre tous les actes, décisions et pièces antérieures à la passation du marché , - par le terme «passation», comprendre la signature du marché, - par le terme «exécution», comprendre tous les actes, décisions et pièces postérieurs à la passation (y compris modifications et résiliation sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque cet avis est requis conformément aux dispositions de l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales)								
B1	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics (hors urgence dûment justifiée et urgence impérieuse).								

B1-A	dont le montant est inférieur à 40 000 € HT	X							
B1-B	dont le montant est inférieur à 90 000 € HT	X							
B1-C	dont le montant est inférieur au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique hors travaux	X							
B1-D	dont le montant est inférieur à 500 000 € HT pour les travaux								
B1-E	dont le montant est supérieur ou égal 500 000 € HT pour les travaux et supérieur ou égal au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique pour les marchés	X							
B2	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation et la passation des marchés passés en cas d'urgence dûment justifiée prévue aux articles R2161-3-3°, R2161-6-1°, R2161-8-3°, R2161-12 alinéa 2 et R2161-15-3° du code de la commande publique ou d'urgence impérieuse prévue à l'article R2122-1 du code de la commande publique	X							
B3	Les actes, décisions et pièces relatifs à <i>l'exécution</i> des marchés publics								
B3-A1	Hors décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure et résiliation le cas échéant, hors B3-B à B3-H	X							
B3-A2	Pour les décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure et résiliation le cas échéant	X							
B3-B	Les bons de commande	X			CATHERINE QUIPOURT				
B3-C	Les ordres de service	X			CATHERINE QUIPOURT				
B3-D	Les opérations préalables à la réception des travaux et les opérations de vérification des fournitures ou des services	X							
B3-E	La réception des travaux, fournitures et services	X			CATHERINE QUIPOURT				
B3-F	Les déclarations de sous traitance	X			CATHERINE QUIPOURT				
C	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES								
C1	Les décisions portant attribution de congés annuels ou exceptionnels.	X	TOUS	TOUS	TOUS				
C2	Les ordres de missions temporaires.	X	TOUS						
C3	Les demandes d'autorisation préalable et états d'heures supplémentaires.	X							
C4	Les états de frais de déplacement.	X	TOUS	TOUS					

	DOMAINES MÉTIERS								
D1	Les décisions relatives à l’attribution des aides individuelles à l’insertion, aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA)	X	EMILIE TISSOT	ISABELLE ROQUEMAURE					
D2	Les décisions relatives à l’allocation du revenu de solidarité active (RSA)	X	EMILIE TISSOT	SANDRA LEZIAN	ANNE UBRICH VANESSA COUDERC	FLORENCE GUERCY	TOUS	TOUS	TOUS
D3	Les décisions relatives aux contrats uniques d’insertion et aux contrats à durée déterminée d’insertion (CDDI)	X	EMILIE TISSOT	ISABELLE ROQUEMAURE					
D4	La validation des contrats d’engagements réciproques (CER) des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)	X	EMILIE TISSOT	SANDRA LEZIAN	ANNE UBRICH VANESSA COUDERC		TOUS	TOUS	
D5	Les décisions relatives au droit et à l’insertion des allocataires du RSA, après avis de l’équipe pluridisciplinaire	X	EMILIE TISSOT	SANDRA LEZIAN	ANNE UBRICH VANESSA COUDERC		TOUS	TOUS	
D6	Les réponses aux recours gracieux et aux recours administratifs préalables obligatoires (hors décision de remise)	X	EMILIE TISSOT	SANDRA LEZIAN MAGALI DEMIT ISABELLE ROQUEMAURE	ANNE UBRICH VANESSA COUDERC	FLORENCE GUERCY		TOUS	TOUS
D7	Les protocoles de médiation pénale liés aux dossiers de présomption de fraude au RSA	X	EMILIE TISSOT						
D8	Les décisions financières relatives aux fonds solidarité pour le logement (FSL), aux fonds de solidarité énergie (FSE), aux fonds d’aide au téléphone (FAT), aux fonds de solidarité logement eau et décisions d’accompagnement social lié au logement	X	EMILIE TISSOT	MAGALI DEMIT					
D9	Les décisions relatives aux remises gracieuses de l’indu lié au versement de l’allocation RSA ou au versement de l’aide prévue pour les Contrats Unique d’Insertion ou au versement d’une aide financière dans le cadre du Logement (fonds solidarité pour le logement – FSL, fonds de solidarité énergie – FSE, fonds d’aide au téléphone – FAT, fonds de solidarité logement eau)	X	EMILIE TISSOT	MAGALI DEMIT SANDRA LEZIAN	ANNE UBRICH VANESSA COUDERC				
D10	Les avis et recommandations relatifs à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions - CCAPEX	X	EMILIE TISSOT	MAGALI DEMIT					
D11	Les appels à projet	X							
D12	Les décisions d’amende administrative prononcées à l’encontre des allocataires du revenu de solidarité active après avis de l’équipe pluridisciplinaire Var	X							

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

